



## VOICI NOTRE CONTRE-PROPOSITION POUR UNE SIGNATURE DES 4 ORGANISATIONS SYNDICALES :

Cette contre-proposition est en ligne avec les efforts demandés aux salariés et des challenges pour l'année à venir.

- **Revalorisation de salaire** : AG pour TOUS d'un montant forfaitaire de **49€**.
  - Pour les Non-Cadres : AI = 0,8 %
    - ⇒ **2,80% en moyenne pour les Non-Cadres Groupe 1 (OUVR)**
    - ⇒ **2,41 % en moyenne pour les Non-Cadres Groupe 2 (ATAM)**
  - Pour les Cadres : AI = 1,3 %
    - ⇒ **2.23 % en moyenne pour les Ingénieurs & Cadres**

De plus, nous souhaitons garder les mesures complémentaires proposées par la direction le 11 février en 3eme proposition, mais pouvoir rediscuter des points suivants :

- Pour les Cadres au forfait jours réduit : **RTT au prorata temporis.**
- Pour les sites labellisés « Pro-vélo », prolongation du versement d'un Forfait Mobilités Durables, **sans limite de temps.**
- Prise en charge des abonnements de transports en commun à hauteur de 75 % dans tous les établissements, **sans limite de temps.**
- **Revalorisation des déplacements.**